

# Descriptif et compétences spécifiques pour « Approfondissement sur les marchés publics »

## Descriptif de la formation

### Objectifs

A la fin du cours de «Approfondissement sur les marchés publics», l'apprenant sera capable d'(e) :

- connaître les principales dispositions légales régissant la matière des marchés publics et de trouver l'information adéquate ;
- identifier les grands principes et les exigences régissant la matière des marchés publics (concurrence, transparence, égalité de traitement, service fait et accepté...);
- distinguer les différents types de marchés et de prescrire la procédure adéquate aux situations présentées ;
- appliquer les principales dispositions en matière d'exécution de marché : champ d'application de la législation, dérogations, cautionnement, paiement, avances, modifications au marché, défauts d'exécution et sanctions ;
- identifier de manière détaillée le déroulement des principales procédures de marché en respectant les règles de publicité, de sélection qualitative, de régularité et d'attribution ;
- analyser de la jurisprudence civile ou administrative relative au contentieux des marchés publics ;
- identifier les compétences des organes décisionnels des pouvoirs locaux en matière de marchés publics.

Volume horaire : 20 h (examen compris).

Public : des agents inscrits à une formation RGB (Module 3 de sciences administratives, programme D7/D8, ...).

Lieu de formation : Mons, Tournai, Morlanwelz, Marcinelle (choix à préciser dans la candidature)

Horaire : en soirée, en journée (choix à préciser dans la candidature).

## Compétences spécifiques pour les formations RGB

### • **Respecter les objectifs des formations**

Des objectifs pour chacun des cours ont été validés par le CRF. Les formateurs dispensant ces matières sont tenus de respecter ces objectifs.

### • **Utiliser et mettre en application les fiches descriptives**

Des fiches descriptives ont été établies en collaboration avec les formateurs pour chacun de ces cours.

Ces fiches constituent un fil rouge à respecter par l'ensemble des formateurs. Elles visent à assurer une cohérence entre les différents groupes organisés pour une même matière et reposent sur une triple concordance entre les objectifs du cours, les méthodes pédagogiques et les modalités d'évaluation des acquis.

Les formateurs s'engagent à respecter ce qui est convenu dans les fiches descriptives.

- **Favoriser une approche pédagogique participative**

Une approche pédagogique participative est encouragée. Ces méthodes sont en lien avec les objectifs des formations.

Pour certaines matières, des compétences spécifiques sont requises en matière d'utilisation de méthodes pédagogiques participatives.

- **Être disponible aux périodes requises par la planification des formations**

Les formations sont organisées selon un planning défini. Lorsqu'une formation nécessite la mise en place de plusieurs groupes, la planification de l'ensemble des groupes est organisée en parallèle sur une même période.

Les formateurs doivent être disponibles à la période concernée.

Les formateurs peuvent solliciter d'être désignés pour plusieurs matières. Dans ce cas, lors de la désignation, leur disponibilité sera prise en compte afin de déterminer si cela est compatible avec la programmation des cours.

- **Participer à l'amélioration des formations**

Les formateurs complètent une autoévaluation à la fin de leur formation. Les formateurs signalent, le cas échéant, les améliorations à apporter aux formations et à leur organisation.

Les responsables des cellules pédagogique et RGB se tiennent à la disposition des formateurs.

## **Compétences spécifiques pour la formation « Approfondissement sur les marchés publics »**

Cette formation nécessite de la part du formateur des compétences approfondies en matière de marchés publics. Il doit ainsi maîtriser les bases légales en vigueur en la matière et être capable de les mettre en application. Une expérience professionnelle en la matière est donc requise de la part du formateur.

Même si les apprenants ont participé à la formation « Notions de marchés publics », la majorité d'entre eux ne travaillent pas dans un service en charge des marchés publics. Le formateur doit donc posséder des compétences pratiques permettant de concrétiser et dispenser cette matière à un public non averti.

Les objectifs de ce cours sont essentiellement liés au développement de connaissances. Néanmoins, ils incluent un objectif requérant l'application des principales dispositions en matière d'exécution de marchés. Le formateur doit donc réaliser des activités permettant l'atteinte de cet objectif.

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :  
[vanessa.iserbyt@hainaut.be](mailto:vanessa.iserbyt@hainaut.be)